

## Permis d'utilisation relatifs à la capacité partielle selon Passport Advantage IBM

---

Cher client,

Comme vous le savez, les permis d'utilisation relatifs à la capacité partielle et la maintenance logicielle sont offerts en vertu du Document annexe - Modalités relatives à la capacité partielle (F125-7174) au Contrat Passport Advantage international IBM (appelé le «document annexe»). Selon ces modalités, vous êtes tenu de :

- 1) mettre en oeuvre le logiciel IBM Tivoli License Compliance Manager (ITLCM);
- 2) vous inscrire à l'aide de l'application IBM License Management System; et
- 3) remettre chaque trimestre à IBM des relevés d'utilisation du logiciel.

Les clients qui possèdent des environnements informatiques complexes nous ont fait part de leurs réserves quant à certains aspects de ces exigences de déclaration. IBM les a entendus et se penche actuellement sur l'amélioration du processus de déclaration des permis d'utilisation de la capacité partielle. Ainsi, IBM entend modifier le logiciel IBM Tivoli License Compliance Manager (ITLCM) pour logiciels IBM afin d'en simplifier la mise en oeuvre, particulièrement pour les environnements informatiques complexes.

D'ici l'entrée en vigueur de ces améliorations, IBM suspend temporairement les exigences imposées aux clients des permis relatifs à la capacité partielle décrites dans les paragraphes 1 à 3 de l'article 4, «Vos responsabilités», du document annexe Modalités relatives à la capacité partielle. Les exigences qui sont suspendues temporairement sont les suivantes :

#### 4. Vos responsabilités

Vous vous engagez à :

1. Installer et configurer rapidement la version la plus récente du programme ITLM, conformément aux instructions du guide d'administration fourni, afin de pouvoir collecter quotidiennement les données relatives à l'utilisation des programmes sur toutes les machines admissibles auxquelles s'appliquent les présentes modalités;
2. Enregistrer vos serveurs d'administration ITLM sur le site <http://www.ibm.com/software/lms>, à l'aide de l'application License Management System ;
3. Envoyer à IBM, au plus tard à la date de déclaration :
  - a) Le premier relevé d'utilisation, généré à partir des données collectées pendant toute la période de mesure initiale, pour chaque machine admissible à laquelle s'appliquent les modalités relatives à la capacité partielle; et
  - b) Les relevés d'utilisation suivants, générés à partir des données collectées pendant chacune des périodes de mesure suivantes, pour chaque machine admissible à laquelle s'appliquent les modalités relatives à la capacité partielle;

Il vous incombe de détenir le nombre de permis requis pour vous conformer aux exigences décrites dans l'article 2, «Autorisations» du document annexe, ainsi qu'à toutes les autres modalités du document annexe.

Nous sommes persuadés que les améliorations à venir, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le quatrième trimestre de 2007, amélioreront la gestion des permis d'utilisation de vos logiciels IBM dans un environnement de capacité partielle.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les permis relatifs à la capacité partielle de Passport Advantage, visitez le site Web à l'adresse : <http://www-142.ibm.com/software/sw-lotus/services/cwpassport.nsf/wdocs/subcaplicensing>.

Pour en savoir plus sur le programme Passport Advantage, visitez le site : <http://www.ibm.com/software/passportadvantage>.

Pour toute autre question, communiquez avec votre représentant IBM ou votre partenaire commercial IBM ou envoyez un courriel à [subcap@us.ibm.com](mailto:subcap@us.ibm.com).

Sincères salutations.

L'équipe Passport Advantage IBM